

insuffisance professionnelle ou inaptitude physique?

Par **jodie**, le **07/04/2006** à **08:19**

Un licenciement "en raison des difficultés physiques d'une personne à exercer certaines tâches" (il 'agit d'une personne travaillant ds une université et son travail l'oblige à de nombreux déplacements alors qu'il a un pb au genou)

Cela constitue certainement un licenciement pour inaptitude physique mais est ce que cela peut constituer un licenciement pour insuffisance professionnelle ?

Peut être aurai je du poster ça ailleurs,...(?)

Merci !

Par **jeeecy**, le **07/04/2006** à **12:16**

non ces deux licenciements sont differents

pour l'inaptitude physique, il faut une visite du medecin du travail et son accord sur l'inaptitude

pour l'insuffisance professionnelle, il faut demontrer que les capacites du salarie malgre la formation recue pour le poste qu'il ocupe ne sont pas suffisantes

l'insuffisance professionnelle ne requiert pas de visites ou d'accord de tiers a l'entreprise